



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 7451

Texte de la question

M. Georges Colombier souhaite attirer l'attention du M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la coopération décentralisée. La coopération décentralisée connaît depuis quelques années un attrait marqué de la part des collectivités territoriales (communes, départements, régions), des organisations non gouvernementales (ONG), des associations professionnelles ou confessionnelles, des syndicats, des coopératives, de certaines entreprises privées. Ces acteurs constituent le paysage de cette société civile aussi bien en Europe que dans les pays partenaires. Les échanges culturels et financiers, de conseils, de médicaments, de livres sont là pour le rappeler. Même si les budgets restent encore faibles eu égard à ceux de l'aide publique française (que le Gouvernement souhaite revaloriser), ils sont significatifs et témoignent de l'intérêt à l'international que ressentent les acteurs de la société civile. Cette coopération est attrayante car les acteurs ont le souci de « monter » des actions avec une participation réelle des bénéficiaires. Elle permet également de dynamiser des associations locales telles que les comités de jumelage. Concernant plus particulièrement les collectivités territoriales, la Commission nationale de la coopération décentralisée recensait en avril dernier 3 117 programmes de ce type. Les problèmes soulevés par les principaux acteurs français de la coopération décentralisée sont souvent la difficulté de vérifier sur le terrain la destination des fonds et le manque d'association « tête de réseau » permettant la nécessaire coordination des actions entreprises par plusieurs collectivités sur un même territoire. Il lui demande en conséquence de lui préciser les mesures qu'il compte entreprendre afin de développer cette forme d'entraide qui permet souvent un enrichissement culturel réciproque et une action au plus près du terrain.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est sensible aux deux difficultés signalées auxquelles se heurtent nombre de collectivités locales dans l'exercice de la coopération décentralisée, à savoir : la destination des fonds et le manque d'associations « têtes de réseau » permettant la nécessaire coordination des actions entreprises par plusieurs collectivités sur un même territoire. C'est pour trouver des réponses à des questions de ce type qu'une concertation a été lancée avec les associations nationales d'élus territoriaux, dont les conclusions seront tirées lors d'une séance plénière de la Commission nationale de la coopération décentralisée, présidée par le Premier ministre, en mars 2003. En ce qui concerne la bonne utilisation des fonds, qui doit être une préoccupation majeure des collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée, il souligne que l'extrême diversité des contextes et des situations des partenaires étrangers rend impossible une solution unique. Les services de coopération et d'action culturelle de nos ambassades sont les mieux placés pour conseiller les collectivités territoriales au cas par cas sur la solution la mieux adaptée. En ce qui concerne la coordination des actions entreprises par plusieurs collectivités d'un même territoire, le ministère des affaires étrangères soutient les réseaux qui existent au niveau régional (Lianes, Resacoop, Horizons solidaires, Cercoop). On observe par ailleurs que sont organisées dans des régions de plus en plus nombreuses des assises régionales de la coopération décentralisée, qui sont des occasions de mise en cohérence des actions. Pour une meilleure coordination des actions de plusieurs coopérations décentralisées dans un même pays étranger, qui est un

domaine dans lequel des progrès sont à accomplir, il existe déjà des rencontres bilatérales de coopération décentralisée, que le ministère des affaires étrangères soutient et auxquelles il participe. Ainsi, en 2001, des rencontres de ce type ont-elles été organisées à Bratislava, Fès, Québec et, en 2002, à Timisoara, Iasi, Ouagadougou. En 2003 sont prévues des rencontres de coopération décentralisée franco-camerounaises à Yaoundé, franco-russes en Russie, franco-roumaines et franco-tunisiennes en France et franco-vietnamiennes à Hanoi. Cités unies France, de son côté, anime quelques « groupes-pays » auxquels peuvent participer les collectivités engagées. Enfin, eu égard au rôle éventuel de coordination et d'information sur place confié à nos ambassades, il est donc nécessaire que les responsables des collectivités territoriales les tiennent informées de leurs projets.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7451

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4538

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1400